



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 019

Le 5 avril 2004

### Intervalles de Garantie

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) effectue un suivi régulier des intervalles de garantie (référence : Règle A-7 de la CDCC) et procède à des mises à jour lorsque les circonstances l'exigent.

La CDCC a ainsi décidé d'augmenter l'intervalle de garantie applicable sur les options sur action d'Air Canada Inc. à hauteur de 64%. Ce changement est effectif immédiatement.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter George Kormas, Gestion des Risques, au (514) 871-4949 Ext. 381.

Michel Favreau  
Premier Vice-Président et  
Chef de la Compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)